



Procès-verbal des Délibérations du Conseil  
de la Municipalité de Saint-Léandre

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DE SAINT-LÉANDRE

Séance ordinaire du conseil de la Municipalité de la Paroisse de Saint-Léandre, tenue le lundi 13 janvier 2025 à 19h 30 devant public à la salle du Centre Communautaire située au 3027, rue Principale à Saint-Léandre.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Monsieur Steve Castonguay, Maire  
Monsieur Joël Lévesque Conseiller # 1  
Madame Nicole Lacroix, Conseillère # 2  
Madame Julie Michaud, Conseillère # 4  
Madame Andrée Blouin, Conseillère # 5  
Madame Joyce Truchon, Conseillère # 6

EST ABSENT :

Monsieur Marc-André Bérubé, Conseiller # 3

Les membres présents forment le quorum sous la présidence de Monsieur Steve Castonguay, maire.  
Monsieur André Marcil, fait fonction de greffier-trésorier.

Trois personnes du public assistent à la séance ordinaire

1. Ouverture de la séance et mot de bienvenue

Le maire constate le quorum et déclare la séance ouverte à 19h 30.  
Le maire confirme les présences qui confirme le quorum.

2. Adoption de l'ordre du jour

Résolution 2501-01

Il est proposé par Madame Andrée Blouin d'adopter l'ordre du jour tel que présenté et reçu depuis plus de 72 heures.

Ordre du jour

1. Ouverture de la rencontre mot de bienvenue
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption des procès- verbaux décembre 2024
  - a. Séance ordinaire : 9 décembre 2024
  - b. Séance extraordinaire : 19 décembre 2024
4. Résolution des comptes à payer de décembre 2024



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal des Délibérations du Conseil de la Municipalité de Saint-Léandre

5. Adoption de la liste des comptes de 25 000\$ et -plus 2024
6. Avis de motion du règlement de la tarification pour 2025.
7. Employés municipaux hiver 2024-2025
8. Projet entente pour service urbanisme MRC Matanie
9. Location immeuble court terme
10. Déménagement Boîtes Postales sur Rue de l'Église
11. Périodes des questions
12. Levée de la séance ordinaire

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

### 3. Adoption du procès-verbal de décembre 2024

#### 3.1 Séance ordinaire : 9 décembre à 19h30

##### Résolution 2501-02

Il est proposé par Madame Julie Michaud d'adopter le procès-verbal du 9 décembre 2024 à 19h30, tel que reçu depuis plus de 72 heures.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

#### 3.2 Séance extraordinaire : 19 décembre 19h30

##### Résolution 2501-03

Il est proposé par Madame Andrée Blouin d'adopter le procès-verbal du 19 décembre 2024, à 19 h30 tel que reçu depuis plus de 72 heures.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

### 4- Adoption des comptes à payer de décembre 2023

#### RÉSOLUTION 2501-04

Il est proposé par Monsieur Joël Lévesque d'adopter les comptes à payer pour le mois de décembre 2024 pour un total des comptes incompressibles de 34 075.65\$ comprenant les frais de banque du mois pour un total 68.95\$, les salaires nets des employés de 13 158.48\$, les remboursements des prêts de 7 023.45\$, le remboursement des DAS de novembre au montant de 8 480.48\$, un montant de 1 147.83\$ soit le paiement des services publics, le remboursement de la carte Visa de décembre au montant de 802.06\$, les salaires et allocations au montant de 1 801.63\$ du Conseil de décembre, le remboursement des intérêts pour un montant de 1 592.77\$ et un montant de 113 348.45\$ des comptes compressibles. Le montant total des comptes à payer est de 147 424.10 \$ pour le mois de décembre 2024.



N° de résolution  
ou annotation

**Procès-verbal des Délibérations du Conseil  
de la Municipalité de Saint-Léandre**

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents**

**5. Adoption de la liste des comptes de 25 000\$ et -plus 2024**

André Marcil dépose la liste des fournisseurs de 25 000\$ et plus pour l'année 2024

**RÉSOLUTION 2501-05**

**Considérant**, l'obligation de présenter la liste des fournisseurs de 25 000.00\$ et plus pour l'année 2024;

Il est proposé par **Madame Joyce Truchon** de déposer la liste des fournisseurs de plus de 25 000\$ tel que présenté pour 2024.

Liste des comptes de 25 000\$ pour 2024		
Fournisseurs	Description	Montant
A D LANDRY	Abats-poussière et installation fosse septique Total	51 720.14 \$
FERME ANDRÉ BÉLANGER	Achat gravier, abrasif et location camion Total	74 408.18 \$
LUC GAUTHIER	Réparation et entretiens véhicules, équipements voirie Total	26 005.66 \$
PATRICK HUDON PAYSAGISTE	Aménagement centre communautaire parc intergénérationnel, trottoir et bordures rue de l'église Total	88 484.19 \$
LES ENTREPRISES ÉLECTRICITÉ JMN	Génératrice Centre Communautaire Total	69 291.28 \$
GFL ENVIRONMENTAL 2022 INC	Collecte et transports matières résiduelles et recyclables Traitement des matières recyclables Total	66 639.85 \$
MITSUBISHI HC CAPITAL CANADA	Remboursement prêt équipement voirie Total	47 979.01 \$
MRC DE LA MATANIE	Quote parts diverses Total	82 981.46 \$
LES ENTREPRISES FORESTIÈRES RÉJEAN SAVARD INC	Location camion Total	35 247.05 \$
PROPULSE ENERGIES SEC	Achat de carburants pour véhicules huile à chauffage Total	68 126.78 \$
VILLE DE MATANE	Services protection incendie Quote parts Total	85 429.48 \$
<b>Total 2024</b>		<b>696 313.08 \$</b>

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal des Délibérations du Conseil de la Municipalité de Saint-Léandre

### 6- Avis de motion du règlement de la tarification pour 2025.

Un avis de motion et une présentation du règlement de la tarification pour 2025 est déposé par Madame Nicole Lacroix

### Règlement 2025-343 sur la tarification 2025

ATTENDU QUE le conseil doit fixer le taux des taxes foncières générales, les tarifs pour les services et les compensations pour l'exercice financier 2025

#### ARTICLE 1

##### Taux de la taxe foncière générale

Le taux de la **taxe foncière générale** est fixé à **1.05 \$/100\$** d'évaluation imposée et prélevée sur tout immeuble imposable sur le territoire de la municipalité conformément au rôle d'évaluation en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2024.

#### ARTICLE 2

##### Cueillette des matières résiduelles et recyclables

Une compensation, pour le service de cueillette, de transport, et disposition des matières résiduelles et recyclables, est imposée et prélevée selon les catégories d'usagers qui suivent :

a) **135.00 \$** par logement utilisé à des fins d'habitation, une unité de logement consistant en une pièce ou un groupe de pièces communicantes ayant une entrée distincte, servant ou destinée à servir de résidence ou de domicile à une ou plusieurs personnes et où l'on peut généralement préparer et consommer des repas, vivre et dormir et comportant des installations sanitaires, incluant les chalets occupés ou utilisés sur une base régulière.

Abréviations inscrites dans le compte de taxes :  
« RÉSI-COLL.ORDU. »

b) **236.25 \$** pour les établissements utilisés à des fins commerciales, industrielles ou professionnelles. (Ex. dépanneur, bar, restaurant, atelier, scierie, ébénisterie, ranch etc.)

Abréviations inscrites dans le compte de taxes :  
« COMM.COLL.ORDURE »

c) **236.25 \$** pour les établissements utilisés à des fins agricoles.

Abréviations inscrites dans le compte de taxes :



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal des Délibérations du Conseil de la Municipalité de Saint-Léandre

« FERME COLL.ORDU. »

d) **236.25\$** pour les établissements utilisés à des fins commerciales ou à des fins professionnelles et qui sont situés dans des unités de logements utilisées à des fins d'habitation. (Ex. bureau, gîte, etc.)

Abréviations inscrites dans le compte de taxes :  
« UNI. COMM.COLL.OR. »

e) **101.25\$** pour les chalets saisonniers, c'est-à-dire qui sont occupés ou utilisés sur une base saisonnière.

Abréviations inscrites dans le compte de taxes :  
« CHAL.COLL.ORD. »

f) **0.00 \$** pour les établissements utilisés à des fins institutionnelles et communautaires (École, Église).

### ARTICLE 3

#### Enfouissement des ordures

a) **102.50 \$** par logement utilisé à des fins d'habitation, une unité de logement consistant en une pièce ou un groupe de pièces communicantes ayant une entrée distincte, servant ou destinée à servir de résidence ou de domicile à une ou plusieurs personnes et où l'on peut généralement préparer et consommer des repas, vivre et dormir et comportant des installations sanitaires, incluant les chalets occupés ou utilisés sur une base régulière.

Abréviations inscrites dans le compte de taxes :  
« RÉSI.ENFOU.ORD.»

b) **178.38 \$** pour les établissements utilisés à des fins commerciales, industrielles ou professionnelles. (Ex. dépanneur, bar, restaurant, atelier, scierie, ébénisterie, ranch etc.)

Abréviations inscrites dans le compte de taxes :  
« COM .ENFOU.ORD.»

c) **178.38\$** pour les établissements utilisés à des fins agricoles.

Abréviations inscrites dans le compte de taxes :  
« FERME ENFOU.ORDU. »

d) **178.38\$** pour les logements utilisés à des fins commerciales ou à des fins professionnelles et qui sont situés dans des unités de logements utilisées à des fins d'habitation. (Ex. bureau, gîte, etc.)

Abréviations inscrites dans le compte de taxes :



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal des Délibérations du Conseil de la Municipalité de Saint-Léandre

« COMM.ENF.ORD. »

e) **76.88 \$** pour les chalets saisonniers, c'est-à-dire qui sont occupés ou utilisés sur une base saisonnière.

Abréviations inscrites dans le compte de taxes :  
« CHAL.ENFOU.ORDU. »

f) **0.00 \$** pour les établissements utilisés à des fins institutionnelles et communautaires (École, Église).

### ARTICLE 4

#### Ramonage de cheminées

Un tarif de **68.00 \$** est imposé et prélevé pour le ramonage des cheminées des résidences permanentes sur le territoire de la municipalité.

### ARTICLE 5

#### FOSSES SEPTIQUES ET PUISSARDS

Un tarif de **270.00\$** est imposé et prélevé pour les puisards, fosses septiques pour 2025 pour les résidences et les chalets

### ARTICLE 6

Un taux d'intérêt de **15 %** est imposé et prélevé sur tous les comptes dus à la municipalité.

ET

Une pénalité de **5%** est imposée et prélevé sur tous les comptes dus à la municipalité

### ARTICLE 7

Un tarif de **50.00 \$** sera imposé et prélevé pour chaque chèque sans provision présenté à la municipalité.

### ARTICLE 8

#### Modalités administratives

Les taxes et tarifs de compensation prévus aux articles 6 à 7 inclusivement seront appliqués selon les modalités du règlement régissant le compte de taxes et les intérêts

#### Vente pour taxes impayée par la MRC de la Matanie

Tous les comptes de taxes impayés ayant plus d'un an à la date du dépôt pour vente de taxes impayés se verront signifiées pour recouvrement auprès de la MRC de la Matanie.



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal des Délibérations du Conseil de la Municipalité de Saint-Léandre

### ARTICLE 9

#### Versement

Les comptes de taxes sont payables en trois versements égaux aux dates suivantes :

- a) Premier versement : 6 mars 2025
- b) Deuxième versement : 6 juin 2025
- c) Troisième versement : 5 septembre 2025

Un avis public pourra être posté à chaque résidence avant la date d'échéance de versement par média poste et/ou publié sur le site internet de la municipalité

### ARTICLE 10

Le secrétaire-trésorier est par les présentes autorisée à préparer immédiatement le rôle de perception de l'année 2025 et à y inscrire toutes les taxes dues et exigibles en vertu des règlements municipaux et est autorisée à percevoir toutes ces taxes de la manière prévue par la loi.

### ARTICLE 11

Le présent règlement entre en vigueur selon le jour de son adoption

#### 7. Employés municipaux hiver 2024

André Marcil informe les personnes qui assistent la séance publique que Monsieur Gilles Michaud a démontré de l'intérêt pour un poste d'employé d'hiver pour 2024-2025

#### RÉSOLUTION 2501-06

Il est proposé par Monsieur Joel Lévesque que la Municipalité de Saint-Léandre engage Monsieur Gilles Michaud rétroactivement à la semaine débutant le dimanche 29 décembre 2024 aux mêmes conditions que l'hiver 2023 -2024.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

#### RÉSOLUTION 2501-07

Considérant, le manque de disponibilité afin de remplir adéquatement son emploi d'employé d'hiver 2024-2025;

Considérant, l'importance de fournir un préavis de fin d'emploi raisonnable de quatre semaines à l'employé de voirie d'hiver 2024-



N° de résolution  
ou annotation

Procès-verbal des Délibérations du Conseil  
de la Municipalité de Saint-Léandre

2025

Il est proposé par Madame Julie Michaud que la Municipalité de Saint-Léandre mette fin à l'engagement de Monsieur Dave Caron employé municipal d'hiver 2024- 2025, celui-ci ne répondant pas aux exigences du postes et mettre fin à son lien d'emploi avec la municipalité à compter de la semaine finissant le samedi 15 février 2025. Avec la possibilité de lui offrir de travailler sur appel au besoin à l'heure selon à la demande du directeur général après le samedi 15 février 2025 aux mêmes taux horaire selon sa disponibilité et son intérêt.

ET

De mandater, Monsieur André Marcil, afin de préparer tous les documents afin de compléter la fin d'emploi de Monsieur Dave Caron avec la municipalité.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

8. Projet entente pour service urbanisme MRC Matanie

RÉSOLUTION 2501-08

Considérant, la réception d'une offre de service du service d'urbanisme de la MRC de la Matanie à la fin de l'année 2024 à la municipalité;

Il est proposé par Madame Julie Michaud de refuser l'entente de service offert et proposé par le service d'urbanisme de la MRC de la Matanie et de faire une proposition pour une offre de service à la demande et d'être facturer pour les heures effectuées,

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

9. Location immeuble court terme

La municipalité a reçu une demande d'accord pour la location de courte durée pour le matricule #9901-07-9680 situé à St-Léandre,

Pour le moment nous voudrions votre accord pour faire de la location de courte durée. Cette maison est entièrement meubler et prêt pour ce genre de location.

Dans le futur nous avons une autre fille qui désire revenir en région et prendre possession de cette demeure.

RÉSOLUTION 2501-09

Considérant, cette demande d'offrir cette résidence en location court terme tout en conservant cette demeure dans le futur comme résidence principale.



N° de résolution  
ou annotation

**Procès-verbal des Délibérations du Conseil  
de la Municipalité de Saint-Léandre**

Il est proposé par Madame Joyce Truchon d'autoriser la location court terme pour le matricule # 9901-07-9680 situé à Saint-Léandre jusqu'à la rétrocession en résidence permanente.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

**10. Déménagement Boites Postales sur Rue de l'Église**

**RÉSOLUTION 2501-10**

Considérant, la sécurité des usagers suite à l'utilisation de l'axe principale et des dangers routiers au départ et arrivés des utilisateurs des boites postales situées sur la Rue Principale / Rue de l'Église côté Sud avant la côte de l'Église;

Considérant, la bordure et le trottoir devant la Rue de l'Église et la Rue Principale bordant l'emplacement présente des cinq boites postales;

Considérant, la possibilité de placer au moins six boites dégagant l'axe principal en déménageant celles-ci le long de la Rue de L'Églises entre la Rue Principale et l'entrée du Centre Communautaire

Il est proposé par Monsieur Joël Lévesque de demander à Poste Canada de réaménager l'emplacement des boites de casiers postaux le long de la rue de l'Églises, de la rue Principale jusqu'à l'entrée du centre communautaire du côté Ouest

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

**11. Période des questions**

Une période des questions est tenue.

**12. Levée de la séance ordinaire**

**RÉSOLUTION 2501-11**

Il est proposé par Madame Andrée Blouin résolu de procéder à la levée de séance ordinaire du 13 janvier 2025, l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h 44

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

  
\_\_\_\_\_  
**Steve Castonguay**  
Maire

  
\_\_\_\_\_  
**André Marcil,**  
Directeur général,  
Greffier-trésorier